

ECOLE ELEMENTAIRE CENTRE SCHERWILLER
Conseil d'école du 25 mars 2021 à 20h
(par visioconférence)

Participants :

M. Sohler	Présent
Mme Ruhlmann	Présente
Mme Charvet (inspectrice)	Excusée
Mme Barmes (psychologue scol.)	Excusée
Mme Voisin	Présente
Mme Meyer	Présente
Mme Jeunesse	Excusée
Mme Barbey	Présente
Mme Helmstetter	Excusée
M. Heideier	Présent
Mme Bathelmebs	Présente
Mme Munsch	Présente
M. Hauss (ZIL)	Présent
Mme Brehat (AVS)	Présente
Mme Clauss (VSC)	Excusée
M. DISTEL Hervé	Présent
Mme HUBER-HAUQUIN Nathalie	Présente
Mme HERTH Nathalie	Présente
Mme REMARK Caroline	Présente
Mme BECKER Marie	Présente
Mme BLOT Claire	Présente
Mme GUILLEMIN Fany	Présente
M. NOMA Hervé	Présent
Mme COUCHOT Cynthia	Présente
Mme LOTA Mélanie	Présente
Mme Duvernoy Emilie (périscolaire)	Excusée

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du CE du 1^{er} trimestre
2. La sécurité à l'école
3. Point sur la situation Covid19
4. Points relevant des collectivités (municipalité et communauté des communes)
5. Projets réalisés et à venir
6. Informations aux parents
7. Organisation fête de fin d'année

Ouverture du conseil par M. Heideier qui souhaite la bienvenue à tous.
Un(e) secrétaire de séance est demandé(e).

Mr Distel sera secrétaire de séance.

M. Heideier propose un tour de table.

Mme Clauss Ludivine occupe le poste de volontaire au service civique depuis le 14/12/2020. Son contrat prendra fin le 13/06/2021.

1. Approbation du compte rendu du CE du 1^{er} trimestre

Le compte rendu de la réunion du C.E. du 5 novembre 2020 rédigé par Mme Munsch a été envoyé :

- aux représentants des parents d'élèves
- publié sur le site web de l'école.

Un mot a été distribué à tous les élèves informant leurs parents de la disponibilité du compte rendu sur le site ou sur papier sur simple demande.

M. Heideier appelle l'assemblée au vote d'approbation.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention :0

L'approbation est votée à l'unanimité.

2. La sécurité à l'école

5 exercices réglementaires ont été effectués depuis la rentrée dans la nouvelle école du 2 nov 2020.

Exercice incendie du 1 février 2021 :

- évacuation des élèves en 1'30.
- RAS pour le déroulement de l'exercice

Exercice PPMS A-I avec évacuation et repli du 13 novembre 2020. Pour rappel, le nouveau lieu de repli étant l'EHPAD

Exercice PPMS RM type séisme du 20 novembre 2020 :

Exercice PPMS A-I avec confinement dans les cachettes du 23 novembre 2020 :

Exercice PPMS RM type Risque industriel 9 mars 2021 :

Remarque pour les 4 exercices PPMS : en attendant la mise au point du système de diffusion de l'alerte, la diffusion de l'alerte par SMS a été retenue. Ce système n'est pas suffisant car tous les mobiles ne captent pas à 100%. RAS sinon

Le système de diffusion d'alerte PPMS est opérationnel depuis le 17 mars 2021 après l'intervention de l'entreprise pour la pose de haut-parleurs supplémentaires.

Permanence infirmière scolaire :

Mme Raucher, infirmière scolaire du secteur tient une permanence dans notre école tous les 1ers jeudis travaillés du mois de 8h à 11h30.

Elle se tient à disposition des élèves ou des parents qui souhaitent la rencontrer. Elle propose son accompagnement pour permettre aux enfants d'évoluer dans les meilleures conditions.

Mme Raucher est joignable par mail : francoise.rauscher@ac-strasbourg.fr

3. Point COVID19

Des tests covid19 ont été proposés aux élèves et aux enseignants mardi 23 mars. Tests effectués par les laboratoires Mathis de Sélestat.

130 parents d'élèves sur 166 ont donné leur consentement pour le test. 16 parents d'élèves ont refusé et il y a eu 20 non-retours.

Les résultats sont communiqués aux parents au plus tard 24h après le prélèvement.

L'ARS et le médecin conseiller technique départemental de l'éducation nationale seront informés, le cas échéant, de la présence d'un cas positif et de son identité. A priori il n'y a aucun cas positif décelé.

Depuis la rentrée de novembre 2020, 8 cas contacts ont été signalés à l'école. A noter qu'il y a eu 1 cas positif le 23 mars, mais cet élève était signalé cas contact depuis plus d'une semaine et était donc déjà confiné à la maison.

Pour les cas contacts, les parents suivent le protocole indiqué par l'assurance maladie. Les parents attestent sur l'honneur que leur enfant a un test négatif avant le retour en classe. La période d'isolement a récemment été redéfinie le 9 mars comme suit :

La durée de l'isolement des contacts à risque suite à l'évolution des consignes de la Direction générale de la Santé :

Les **personnels et les élèves d'école élémentaire, de collège ou de lycée** identifiés comme contacts à risque **doivent immédiatement réaliser un test antigénique**, afin de pouvoir déclencher sans attendre le contact-tracing en cas de positivité. **Un résultat négatif ne lève pas la mesure de quarantaine de la personne contact.**

- Pour les contacts à risque **hors foyer**, la mesure de quarantaine prend fin en cas de **résultat de test négatif** (antigénique ou RT-PCR) réalisé à **7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19**. En l'absence de test à J7, la quarantaine est prolongée jusqu'à **J14**.
- Pour les contacts à risque **du foyer**, la mesure de quarantaine prend fin en cas de **résultat de test négatif** (antigénique ou RT-PCR) réalisé 7 jours après la guérison du cas confirmé (soit à **J17**) et **en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19**.

Les responsables légaux des élèves doivent attester sur l'honneur de la réalisation du test et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de **14 jours pour les contacts à risque hors foyer** et **24 jours pour les contacts à risque au sein du foyer**.

Les enfants de moins de 6 ans identifiés comme contacts à risque ne sont pas concernés par la réalisation d'un test préalable au retour. Le retour à l'école pourra intervenir dans les délais suivants :

- Pour les contacts à risque hors foyer, après 7 jours d'isolement à compter du dernier contact avec le cas confirmé en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19.
- Pour les contacts à risque du foyer, après 7 jours en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19 après la guérison du cas confirmé (10 jours après l'apparition des symptômes ou 10 jours après le prélèvement positif pour les cas asymptomatiques) soit après 17 jours.

4. Points relevant des collectivités

Budget école de la mairie :

La parole est donnée à Mme Ruhlmann chargée des affaires scolaires. Le vote du budget est repoussé à mai.

Visite de l'école :

Les parents souhaitent savoir s'il est possible de visiter l'école.

Cette visite était prévue initialement comme l'inauguration officielle de l'école. Malheureusement, la pandémie n'a pas permis de réaliser cette visite pour le moment.

Il sera peut-être possible de proposer une visite en fin d'année avec une application d'un protocole particulier (petit groupe, port du masque, désinfection des mains, ...).

En attendant, quelques photos des salles de classes pourraient être mises en ligne sur le site de l'école.

Pour rappel : une vidéo présentant l'école a été publiée sur le site web de l'école à partir du 21 novembre pour une durée de 10 jours. Elle n'a pas été maintenue plus longtemps pour des raisons évidentes de sécurité.

Le périscolaire :

Depuis de nombreux mois, les parents font remonter les problématiques liés à l'accueil des enfants à l'annexe du périscolaire. Il était prévu de rassembler les enfants sur un même lieu. De nombreuses dates ont été avancées mais malheureusement, à ce jour, le problème n'est pas réglé. Qu'en est-il ?

Actuellement, la crise sanitaire n'a pas permis de mettre en place un accueil sur le site de l'Alumnat., notamment du fait des différents protocoles sanitaires appliqués à l'école et au périscolaire. Pour rappel, initialement, l'accueil périscolaire devait se faire à l'EHPAD, ce qui est aujourd'hui impossible. De plus, de nombreuses entreprises interviennent le soir à l'école pour reprendre quelques non-conformités ce qui empêche l'accueil des enfants en soirée.

Les enfants continueront à manger le repas midi dans la salle HAAG jusqu'à la fin de l'année scolaire. Pour la rentrée scolaire 2021-2022, les enfants mangeront le midi sur un site proche de l'école à définir. Le soir ils seront accueillis à l'école.

Mr Heideier ajoute que l'école a également des besoins d'espace après la sortie des élèves de 16h. Il y a les APC, la préparation des cours par les enseignants et dès que possible la reprise de l'aide aux devoirs.

M. Heideier remercie chaleureusement la mairie pour les investissements réalisés qui nous permettent de travailler dans les meilleures conditions. Il salue également la mise à disposition des ouvriers communaux qui interviennent régulièrement pour, soit contribuer au confort des uns et des autres, soit pour nous faciliter nos actions éducatives.

5. Projets réalisés et à venir

La semaine du 18 janvier : actions de prévention des accidents domestiques

La semaine du 8 février : le marathon de l'orthographe

La semaine du 15 mars : la course aux nombres

La chorale progresse pour le moment dans chacune des classes en espérant pouvoir nous regrouper bientôt.

Cycle 2 : Chant en commun pour carnaval

Les élèves de CM2 commenceront l'aménagement du potager dès les premiers signes de printemps. Les autres classes suivront.

6. Informations aux parents.

Stage d'avril :

Un stage de remise à niveau destiné aux élèves en difficulté en prolongement des PPRE et autres dispositifs d'aide aura lieu dans notre école du 26 au 30 avril (1^{ère} semaine de vacances) à raison de 5 matinées de 3 heures.

Questions des parents :

1. Malgré les restrictions liées à la pandémie, est-il possible de refaire du sport à l'école de façon régulière ?

Nous avons été relancé par des parents à ce sujet en plusieurs temps. Durant les vacances de Noël certains ne comprenaient pas pourquoi la piscine n'a pas été maintenue. Les enseignants estimaient ne pas pouvoir respecter le protocole en vigueur. 3 semaines plus tard, l'activité piscine a été interdite par le ministre.
(Cf doc. Repères pour l'organisation de l'EPS janv 2021)

Pendant la période hivernale, d'autres parents nous suggéraient des activités EPS d'intérieur. La réponse a été la même que pour la piscine. 2 semaines plus tard, l'EPS à l'intérieur a été interdite par le ministre.
(Cf doc. Repères pour l'organisation de l'EPS janv 2021)

2. Lors des épisodes de mauvais temps de ces dernières semaines, les élèves n'ont pas pu sortir en récréation. Il semble important que les élèves puissent se "défouler". Aussi, sauf épisode météorologique exceptionnel, pouvez-vous garantir ces temps de récréation ?

M. Heideier explique les raisons pour lesquelles certaines classes n'ont pas effectuées les pauses dans la cour de récréation.

L'intégralité de la cour de récré était indisponible à plusieurs reprises :

- épisode neige (cour dangereuse)

- épisode fort vent avec vigilance météo orange émise (risque de chute des grands résineux du voisinage)
- épisode pluvieux

Dans ces situations, la surface sous le préau est insuffisante pour accueillir toutes les classes dans le respect du protocole selon l'organisation en cours.

Dans tous les cas, les élèves concernés ont eu des temps de pause en classe.

Il est de la responsabilité du directeur d'assurer la sécurité des élèves. Par conséquent, les élèves pourront faire leur pause dans la cour à chaque fois que leur sécurité est garantie (sécurité physique et sanitaire).

Extrait protocole fev 2021 :

« ... les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe... »

3. Suite à l'épidémie de COVID et pour respecter le protocole sanitaire, la cour de la nouvelle école est scindée en plusieurs parties afin de garantir les groupes étanches. Est-il possible de trouver une autre solution (échelonner les récréations, ...) ?

Les récréations sont déjà échelonnées sur 1h. Echelonner davantage placerait la coupure bien trop loin du milieu de demi-journée.

Point COOP :

Peu d'opérations comptables ont été réalisées pour le moment. L'absence de sorties et projets en est la principale raison.

A noter toutefois qu'en début d'année, la participation volontaire des familles à la coopérative scolaire s'est montée à 1600€, très peu de familles n'ont pas participé.

Pour rappel, cette participation permet à notre coopérative de participer au financement de certaines sorties, l'achat de petit matériel pour les bricolages, de chocolats pour les calendriers de l'Avent, du premier album de lecture pour les CP, ... Cette année elle financera des lots pour les lauréats du Marathon de l'Orthographe.

En finalité cette argent ne reste pas des les caisses de la coop mais revient aux familles sous diverses formes.

7. Organisation fête de fin d'année

Les parents proposent de trouver une solution innovante pour organiser un moment festif pour clore l'année, malgré la situation sanitaire actuelle.

Il est peu probable que la kermesse se tienne dans sa configuration habituelle. Ce moment festif devra peut-être se faire sous forme de défi, en évitant les regroupements, ... Les parents d'élèves proposeront des solutions d'ici fin mai.

8. Points divers

Quelle sera la répartition des classes l'année prochaine, notamment par rapport à la répartition des Bilingues et Monolingues ?

- Il est encore trop tôt pour répondre à cette question et la vision des effectifs de l'année prochaine n'est pas stabilisée.

M. HAUSS remplacera-t-il Madame Jeunesse l'année prochaine ?

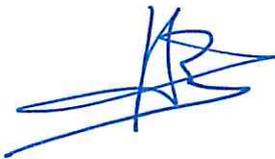
- A ce jour, M. HAUSS remplace madame Jeunesse jusqu'à la fin de cette année scolaire. Pour le moment, rien n'est acté pour l'année prochaine.

Certains enfants ont les mains abimées du fait du lavage répété lié au protocole. Est-il possible d'utiliser une crème réparatrice par exemple ?

- M. Heideier va vérifier si rien ne s'oppose à l'application d'une crème. A priori, ça n'est pas le cas.

La séance a été clôturée à 21h30.

Le président :
M. Heideier



Le secrétaire :
M. Distel



Membres du conseil :

Mme Heath
